

308 P NP MEM42

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur les enjeux de la filière uranifère au Québec, du 20 mai 2014 au 20 mai 2015.

Présenté par: Yvan Croteau, Chapais

Nom : Yvan Croteau
Adresse : 14 1^{ère} Ave
Ville : Chapais
Courriel : yvan.croteau@gmail.com

Résumé

Je suis un citoyen résident du Eeyou-Istchee Baie-James, je m'oppose fermement au développement de la filière uranifère au Québec. Cette technologie est incertaine, les risques associés de son exploration à sa disposition finale sont élevés et démontrés. Le cumul des problèmes mondiaux dont les changements climatiques, la traçabilité incertaine à long terme des polluants, l'instabilité mondiale grandissante, le risque de détournement de son usage pour des fins militaires, le contexte de surplus énergétiques du Québec, l'incapacité de nos gouvernements à gouverner dans la cohérence sur un horizon supérieur à un mandat politique, l'absence de considérations sérieuses associées au développement durable pour en faire une réalité, l'incapacité fonctionnelle du Ministère de l'Environnement du développement durable et de la lutte aux changements climatiques qui décline depuis deux décennies, le risque létal de cette substance pendant des milliers de générations et l'immaturation des organisations internationales dominantes en matière d'économie et de développement durable fait de cette filière le plus grand danger mondial actuel et permanent. Il est cependant du devoir des pays producteurs où qui ont contribué à sa production de poursuivre rapidement les recherches afin de neutraliser ces milliers de tonnes de résidus radioactifs déjà entreposés. Il faut aussi que ces connaissances soient partagées avec les pays avec peu de moyens.

L'opposition des cris à cette filière devrait nous faire réfléchir sur nos propres valeurs entourant le bien-être et le vivre ensemble. Malheureusement, il est devenu plus facile au Québec d'investir dans l'exploitation des projets à hauts risques environnementaux, sociaux et économiques que d'investir dans la formation et les technologies douces, pacifiques et humanisantes. Les cris nous donnent une leçon sur la notion de respect, de la participation, de l'entraide et du partage. Il faudra en tenir compte d'une manière ou d'une autre et je les remercie pour cette vigilance qu'ils ont eue envers le bien-être commun.

J'aimerais que la commission porte une attention sur les informations qu'elle traitera tout au long de son analyse afin de considérer l'intelligence du projet et de ces contraintes, des limites de la constance de nos politiques environnementales et des incertitudes grandissantes auxquelles nous faisons face et finalement de la cohérence de nos actions en matière de développement durable et des intérêts des groupes particuliers de cette filière qui n'auront pas à supporter les conséquences de leurs projets sur les milliers de générations à venir.

Le nord est en soit un vaste pays, il subira les changements climatiques d'une manière plus importante que le sud. Le sud n'a pas encore démontré sa capacité à gérer ses propres richesses dans la perspective du développement durable. Les ministères les plus délinquants en cette matière sont ceux là même qui devraient protéger notre patrimoine naturel. Le modèle de développement du nord ne pourra ressembler en rien au sud si l'on souhaite vraiment un équilibre entre l'économie, le développement social et la protection de la nature.

Présentation :

Je suis présentement résident de Chapais mais j'ai habité aussi à Matagami, Joutel et j'ai passé plusieurs étés à Radisson. J'ai passé treize années à étudier la forêt et la foresterie. J'ai complété mon baccalauréat en génie forestier en 1988. Ma vie professionnelle m'a amené à passer plus de 20% de mon temps en forêt. J'ai parcourus une très grande partie des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue et du Eeyou Istchee Baie-James. Je suis donc très sensibilisé aux possibilités liées à nos richesses naturelles, à ses fragilités mais aussi à nos bonnes et mauvaises pratiques de développement. Je me considère comme un activiste. Dès le début des années 80, j'ai participé à l'essor du mouvement environnemental du Québec. J'ai été cofondateur de l'Action boréal et de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine. Une bonne partie de ma vie professionnelle a consisté à protéger les forêts et à travailler dans des projets avec les premières nations pour développer des nouveaux modèles de gestion des ressources naturelles.

Introduction :

Je me sens interpeler par les conséquences de développer la filière uranifère. Après avoir traversé le territoire à plusieurs reprises, j'ai acquis une connaissance sur l'évolution de son utilisation sur une période de 30 ans. Je suis à même de constater que les écosystèmes qui s'y trouvent ont une sensibilité beaucoup plus élevés que ceux du sud. Leurs diversités et leurs fragilités s'expriment à l'échelle de leurs immensités. Le Québec n'a pas encore développé l'expertise et la volonté pour en assurer une gestion et une utilisation responsable. D'abord il n'y a pas de planification global du développement et lorsqu'une certaine planification est proposée, la règle semblent de ne pas avoir de mesures de contrôle adaptées aux contextes d'intervention. Les pratiques d'exploitations et les équipements utilisés ne sont pas adaptés à un usage nordique. Les bris d'équipements sont fréquents car ils n'ont pas été conçus pour supporter des conditions aussi extrêmes. L'éloignement des centres d'entretiens et de réparations des équipements empêche les opérateurs à respecter les protocoles d'entretiens selon les fréquences prévues. De plus des lacunes importantes sont observables au niveau de la compétence des nouveaux opérateurs car le taux de roulement des employés est important donc ces derniers sont soumis à des conditions complètement nouvelles. Les statistiques sur les accidents industriels montrent qu'ils sont plus élevés dans le nord que dans les autres régions pour un même nombre de travailleurs.

Autoriser le déploiement de la filière uranifère dans des conditions extrêmes, sans plan global de développement, avec des équipements mal conçu et opéré avec des travailleurs soumis à des conditions nouvelles me préoccupe grandement. Un gisement en Estrie n'a rien à voir avec un gisement dans le nord. Le risque ne peut être mesuré de la même manière.

Les préoccupations :

Ma principale préoccupation à l'égard de la filière de l'uranium vient de l'incapacité des technologies modernes à donner les garanties suffisantes pour assurer une sécurité globale

entourant tant l'exploration, l'exploitation que la neutralisation des polluants et des radiations après son exploitation. Seulement au niveau militaire, l'armement disponible à l'échelle de la planète pourrait éradiquer l'humanité de la terre. Dans les documents consultés, la puissance nucléaire militaire pourrait nous éliminer 120 fois. La ramification entre les minières des métaux énergétiques, l'industrie militaire, l'agence canadienne du nucléaire et les pays utilisateurs de tels armements ne sont pas connus pour des raisons de sécurité nationale. Comment garantir que notre uranium ne se retrouvera pas à court et à long terme entre les mains de pays instables ou de groupes dangereux pour des usages militaires.

Ma deuxième préoccupation vient de la conjoncture entre les changements climatiques, l'instabilité politique et économique. Tous les pays qui ont accepté cette technologie n'ont pas réussi à honorer leurs engagements à l'égard de la gestion des risques de leurs propres déchets nucléaires qu'ils doivent exporter dans des pays d'accueils largement controversés (je parle ici du précédent créé par la France qui expédie ses déchets nucléaires en Russie). Aujourd'hui on se retrouve avec plus d'une centaine de centrale nucléaire sur le point de fermer sans solutions véritables pour son confinement sécuritaire à très très long terme. Ici nous parlons en termes de milliers de générations alors que ces mêmes déchets auront eu une vie utile que pendant deux ou trois générations.

Ma troisième préoccupation vient de notre immaturité politique et technologique en tant que société. Nous mettons de l'avant des technologies sans avoir la maturité et les connaissances suffisantes pour les maîtriser et nous laissons nos politiciens libre de décider les conditions d'existence de milliers de générations à venir. À titre d'exemple, depuis l'industrialisation au Québec seulement, nous avons créé plus de 50 000 sites contaminés principalement due aux hydrocarbures. Les responsables de l'environnement doivent franchir trois étapes pour s'assurer de leurs décontaminations et sur 6000 sites traités seulement 1000 ont franchis la troisième étape. Au niveau des parcs à résidus miniers nous avons 698 sites contaminés abandonnés qui devront être traités par notre gouvernement et à nos frais. L'Abitibi-Témiscamingue a enrichi l'industrie minière à la hauteur de 200 milliards de dollars sur une période de 100 ans et en contrepartie elle a causé la pollution de plus de 25 % des lacs de ce même territoire. Un autre exemple vient du secteur des forêts. Depuis le début des années 80 les écologistes ont dénoncé la surexploitation des forêts. Il a fallu qu'un artiste produise un documentaire à la fin des années 90 pour forcer le gouvernement à réaliser une enquête technique et scientifique qui a confirmé les inquiétudes des écologistes. Le gouvernement a été forcé de réduire près de 40% le niveau des exploitations forestière aux industrielles.

Ces constats devraient nous faire réfléchir sur le décalage énorme qui existe toujours entre les cadres réglementaires existants, la capacité de nos gouvernements à gérer nos richesses naturelles à l'intérieur des seuils de risques acceptables, de pratiques et de qualités convenables et le risque létale, social et économique de la filière uranifère. Lorsqu'il est question de combiner l'incertitude liée aux hautes technologies, l'immaturité politique de nos dirigeants, la conscience sociale grandissante des populations concernées, la montée de la violence gratuite

sous toutes ses formes, l'instabilité géopolitique et économique et le caractère permanent des déchets radioactifs dont le cycle de vie de cette substance se joue à l'échelle géologique, il est donc raisonnable et légitime d'appliquer le principe de précaution à la lettre et de conclure qu'on ne devrait pas s'engager sur cette voie.

La qualité de vie un concept réduit au risque social !

L'environnement et la qualité de vie sont des termes de plus en plus flous et l'on se plaint juridiquement à les rendre imprécis ou à les neutraliser de manière à ne pas pouvoir les mesurer pour ne pas à avoir à justifier le risque et la toxicité des projets où l'on cherche à obtenir une acceptabilité sociale suffisante. La loi sur la qualité de l'environnement ne garantit pas la non toxicité de nos pratiques industrielles, tout au plus, elle gère un certain niveau de risque en accordant des permis de polluer qui conduisent à une destruction massive de la biodiversité. Nous en sommes restés à l'âge de pierre du développement durable c'est-à-dire nous pratiquons le développement durable sur les tableaux de nos grottes modernes.

Pour parler d'environnement et de qualité de vie il faut avoir un cadre de référence commun sur les aspects du territoire, de la territorialité et de la territorialisation. Ce cadre doit pouvoir mesurer l'écart des biens et services écologiques entre l'aval et l'amont des projets. Les indicateurs utilisés actuellement ne prennent pas en compte les générations à venir, l'effet cumulé des projets, le niveau de participation des populations à toutes les étapes, la culture issue du contact étroit des communautés concernés avec la nature et des droits de la nature que leurs accordent les premières nations.

Le stress environnemental généré par la filière uranifère sur l'environnement et la qualité de vie me préoccupe au niveau de son utilisation violente possible et de sa toxicité permanente. Ma préoccupation vient aussi de la responsabilité que nous avons de ne pas ajouter ce risque sur le dos de l'humanité alors que nous avons des alternatives et plus est, nous serons en surplus énergétique pendant quelques décennies.

D'un risque social vers une acceptabilité sociale éclairée :

Le milieu dont on parle se situe à l'échelle du Québec mais plus précisément dans des régions géologiques particulières où les populations sont faiblement présentes. Si les minéraux énergétiques étaient situés seulement sur l'île de Montréal ou au cœur de la ville de Québec cette consultation n'aurait pas lieu, j'en suis persuadé. Mais parce que cela concerne des régions peu peuplées, nos dirigeants ont vite fait d'encourager son exploitation. En quoi nos dirigeants, sur la base de la majorité, peuvent ils faire assumer le risque à une partie de sa population? La population jamesienne, bien qu'elle soit née des activités minières et hydro-électriques est préoccupée par la qualité de l'eau, des sols et de la biodiversité. Même si les maires de Chapais et Chibougamau ont encensés depuis trois ans un projet d'exploration de l'uranium cela ne veut pas dire que toute la population est d'accord avec eux. Ce choix politique n'a pas fait l'objet d'une consultation préalable ni d'un consentement libre, préalable et information par toute la

population. Je crois que les jamesiens ne comprennent pas encore suffisamment toute la richesse de la culture cri. Par contre eux on largement goûter les inconvénients de notre culture. Maintenant nous nous sommes engagées mutuellement sur la voie du rapprochement et de la cohabitation. Malgré cet engagement, il demeure qu'une part de la population se sent interpellée ou une autre part se sent ébranlée suite à l'opposition des cris sur cette filière. Pour comprendre, il faut savoir que l'acceptable ou pas dans la tête d'un jamesien se joue sur les possibilités de développement pour l'avenir et l'emploi. Les conditions d'éloignement, d'incertitude et de cycle minier et forestier prennent une importance plus ou moins selon le contexte dans lequel la population se trouve. S'il y avait déjà le plein emploi, l'appui local allochtone à ce type de projet ne serait pas perçu de la même manière. Une préoccupation tout particulière pour le bien-être à long terme serait prise en compte.

Pouvons-nous améliorer les choses ?

Nous n'avons pas la sagesse et la technologie pour exploiter les minéraux énergétique à l'intérieur d'un niveau de risque environnemental, social et économique acceptable. Cependant, nous pouvons poursuivre les efforts de recherches afin de trouver des solutions technologiques permanentes car nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir. Nous pouvons aussi poursuivre les recherches pour comprendre la genèse et quantifier la présence de l'uranium dans le sol à titre exploratoire et préventif. Si les générations suivantes développent la sagesse et découvre les technologies sécuritaires, à ce moment ils prendront les décisions selon le contexte où ils se trouveront. Il ne faut pas s'en faire car les gisements ne se seront pas volatilisés. Moi, je n'ai pas l'autorité morale de décider des risques qu'auront à subir les générations à venir pour les caprices de ma société industrielle.

Suggestions :

J'invite la commission à porter une attention particulière à l'ensemble du circuit de l'uranium actuel. Il faut relire les rapports et les documents de consultations précédents qui ont permis l'autorisation de la centrale Gentilly II et comparer leurs préoccupations et les promesses faites à celles d'aujourd'hui. Une trentaine d'année seulement sépare ces promesses et le résultat d'aujourd'hui. Maintenant, il faut penser ce que de nouvelles promesses deviendront dans des centaines de milliers d'année. À mon point de vue, il y a toute une réflexion philosophique et morale à faire à ce niveau là.

Conclusion :

À titre de conclusion voici quelques propositions ou affirmations pour poursuivre la réflexion sur cet enjeu :

- Ce ne sont pas les investisseurs qui créent la richesse. La richesse est dans la nature. Elle est aussi dans les savoirs faire apportés par les travailleurs et les communautés d'accueils;
- L'acceptabilité sociale est bien plus que le risque social;

- Démocratiser la gestion de notre patrimoine naturel en multipliant les occasions de dialogue, d'échange, de débat et de collaboration entre les acteurs sociaux, environnementaux et économiques en aval des projets. Cessons de nous faire croire que ces consultations seront considéré par les décideurs à leurs justes valeurs;
- Créer un lien de responsabilité direct entre les officiers du gouvernement, les investisseurs, les dirigeants et les employés sur les projets à risque comme celui de la filière uranifère. Actuellement, les entreprises sont des personnes morales qui peuvent faire faillites ou dissoutes alors que la portée des conséquences sur les accidents et les mauvaises pratiques sont transférés à l'ensemble de la population qui n'a pas accordé un consentement libre, préalable et informée. Il y a là une réflexion qui mérite d'être considérée;
- Planifions globalement le développement territoire de manière à être en mesure de gérer le risque des projets dans un contexte d'incertitudes lié aux changement climatique, aux risques élevés des nouvelles technologies, de l'instabilité géopolitique grandissante, de l'augmentation des tensions entre les classes sociales, de l'effondrement sans précédent de la biodiversité... Je vous propose de réfléchir sur cette définition de la planification globale du territoire : «La PGT serait une méthodologie de planification des activités humaines d'un territoire qui intègre, à priori, les connaissances biophysiques aux analyses multidisciplinaires afin de proposer aux populations concernées des options d'aménagement optimisées en vue de les intégrer par un processus participatif dans les plans de développement et les cadres réglementaires liés à l'aménagement du territoire.».

Fin du mémoire

Yvan Croteau, Chapais, 5 novembre 2014